

Économie circulaire

Agenda non classé

Présentation du dispositif

— Description

Cet appel à projets Économie circulaire soutient les initiatives locales visant à développer de nouveaux modes de production et de consommation durables. Il encourage la prévention et la valorisation des déchets, l'allongement de la durée de vie des objets, le réemploi, la réparation et le recyclage, notamment dans les secteurs du bâtiment, de l'ameublement, des travaux publics et des textiles.

Les projets doivent démontrer une innovation ou une exemplarité technique, organisationnelle ou sectorielle, et contribuer à la réduction des déchets non réemployables ou non recyclables. L'objectif est de relancer l'économie locale tout en réduisant durablement l'impact environnemental des activités.

Les projets lauréats auront vocation à servir d'exemples pour d'autres acteurs économiques et à promouvoir l'économie circulaire sur le territoire.

— Candidats

Sont éligibles :

Entreprises, associations, collectivités, établissements de santé et de restauration, fédérations et syndicats professionnels, implantés ou disposant d'un établissement en province Sud.

Conditions principales :

- Le projet doit être porté par une seule structure.
- Les dépenses ne doivent pas être engagées avant le dépôt du dossier.
- Le projet doit être engagé dans les 18 mois suivant le dépôt.
- Les entités en cours de création et les particuliers ne sont pas éligibles.
- Aucun porteur ne peut faire appel à un prestataire lié à un élu, membre de bureau ou gérant du projet.

— Dotations

Subventions cofinancées par la Province Sud et l'ADEME.

Le montant de l'aide varie selon la nature et la taille du projet (information non précisée dans les documents officiels).

L'aide vise à soutenir les dépenses d'études, d'investissements ou d'expérimentation liées à la mise en œuvre de démarches d'économie circulaire.

Déposer son dossier

- <https://www.province-sud.nc/catweb/app/demarches/appel-a-projets-economie-circulaire>